

REGLEMENT DE JEU-CONCOURS – « LUNI DESIGN CONTEST »

1. ORGANISATION

- 1.1 LUNI, société par actions simplifiée, dont le siège est situé au 25 quai des Chartrons, 33300 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le 834 094 641 (l'« **Organisateur** ») organise un concours gratuit du 24 mars 2025 au 28 mai 2025, le « *Luni Design Contest* ».
- 1.2 L'Organisateur est une société opérant dans le domaine des nouvelles technologies, spécialisée dans la conception, la création, le développement et la commercialisation d'applications pour terminaux mobiles, sous iOS et Android.

2. OBJECTIF DU CONCOURS

- 2.1 « *Luni Design Contest* » est un concours visant à récompenser les compétences et les mérites des meilleurs jeunes designer, professionnels ou amateurs, dans le domaine de la conception d'interfaces mobiles (le « **Concours** »).
- 2.2 Le Concours permet en outre de découvrir et mettre à l'honneur les meilleurs jeunes talents dans le domaine du Design et de la conception d'interfaces mobiles.
- 2.3 Le Concours est conçu comme un concours de compétences. Aucun élément de hasard ne déterminera les gagnants (à l'exception des cas de tirage au sort en cas d'égalité, tel que visé ci-dessous).

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- 3.1 Pour participer au présent Concours et pouvoir recevoir un prix, tout participant (le « **Participant** ») doit satisfaire les critères d'éligibilité suivants :
 - la participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de la participation. Elle est par conséquent strictement interdite aux mineurs.
 - le Concours est uniquement ouvert aux résidents de France métropolitaine (Corse incluse). L'Organisateur ne saurait être tenu responsable lorsqu'il est légalement interdit à un Participant de prendre part au Concours en raison de la législation nationale ou locale.
 - le Concours est réservé aux personnes ayant le statut d'« étudiant », inscrites pour l'année universitaire 2024/2025 dans un établissement d'enseignement supérieur, aux « jeunes diplômés » (de moins de 2 ans à date d'organisation du Concours) d'un établissement d'enseignement supérieur.

- le Concours est en outre ouvert aux personnes justifiant de moins de 2 ans d'expérience professionnelle, à la date d'organisation du Concours, dans le domaine du Design, quel que soit leur niveau d'études et de diplôme.
 - les personnels de l'Organisateur, ou de toute société liée ou affiliée à l'Organisateur, de ses filiales, toutes personnes ayant participé ou collaboré au développement ou à la production du Concours, les conseillers professionnels, les prestataires tiers ou les agences de publicité ou de promotion participant au présent Concours, et les membres de la famille (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs) et ceux vivant dans le même lieu d'habitation que ces personnes (qu'ils aient ou non des liens légaux), ne peuvent pas participer au présent Concours ou en remporter des prix.
 - l'Organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme aux présentes conditions.
- 3.2 La participation est limitée à une seule fois et pour une même personne (même prénom et nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas s'inscrire sous pseudo ou pour le compte d'autres Participants.
- 3.3 Les Participants s'inscrivent au Concours avec leurs informations personnelles et seront considérés comme les seuls auteurs du travail de conception d'interface mobile soumis au jury du Concours.
- 3.4 L'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité, l'adresse, l'âge, l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, la date d'obtention du diplôme ou la durée de l'expérience professionnelle des Participants. L'Organisateur pourra demander à tout moment aux Participants de présenter tout justificatif nécessaire à la validation de leur participation. L'Organisateur pourra, le cas échéant, exclure du Concours tout Participant suspecté de fraude ou qui aura, à tout moment, fourni ou communiqué des informations personnelles fausses ou inexactes. Dans le cas où le Participant apporterait la preuve de son comportement et éligibilité conforme au présent Règlement, l'Organisateur pourra le réintégrer.

4. PÉRIODE

- 4.1 Le Concours commence le lundi 24 mars 2025 à 12h00 UTC +1 avec l'ouverture des inscriptions et du dépôt des candidatures, et se termine le mercredi 28 mai 2025 à 23h UTC+1 à l'issue de la remise des prix (la « Période »).
- 4.2 L'Organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les dates du Concours et/ou de prolonger ou d'écourter la Période du Concours, de la reporter ou d'en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

5. INSCRIPTION AU CONCOURS

5.1 Les Participants pourront s'inscrire au Concours du lundi 24 mars 2025 à 12h00 UTC +1, au dimanche 13 avril 2025 à 23h00 UTC +1, en renvoyant un dossier de candidature complet, via le site Internet dédié accessible à l'adresse <design.luni.app>.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

6.1 Le dossier de candidature devant être déposé par chaque Participant devra contenir :

- la copie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ;
- la justification de la qualité d'étudiant (copie de la carte étudiant, ...), ou la copie du diplôme obtenu, ou de tout document permettant de justifier d'une durée d'exercice professionnel inférieure à deux (2) ans ;
- le portfolio sous le format d'un site, d'un Dribbble/Behance, d'un PDF, d'un compte sur les réseaux sociaux ou autre format pertinent.

6.2 L'adresse email depuis laquelle aura été transmis le dossier de candidature constituera l'adresse email de contact du Participant.

6.3 Un Participant peut pendant toute la durée du Concours annuler sa participation

7. CALENDRIER DU CONCOURS

7.1 Ouverture des inscriptions et du dépôt des candidatures le lundi 24 mars 2025 à 12h00 UTC +1, pendant une période expirant le dimanche 13 avril 2025 à 23h00 UTC +1.

7.2 Le Jury opérera une pré-sélection des candidatures reçues, entre le lundi 14 avril 2025 et le lundi 21 avril 2025. Le Jury sélectionnera les cinquante (50) meilleurs candidats.

7.3 Les Participants présélectionnés par le Jury, seront avisés individuellement de leur présélection par courrier électronique à l'adresse email figurant dans le dossier remis au plus tard le mardi 22 avril 2025 à 17h UTC +1.

7.4 Le mardi 22 avril 2025 à 9h00 UTC +1, chaque Participant sélectionné recevra un *brief* à l'adresse email de contact fournie par le Participant lors du processus d'inscription, indiquant les spécifications de l'œuvre de conception d'interface mobile à créer pour le Concours.

7.5 Les Participants sont autorisés à utiliser tous les outils numériques qu'ils jugent nécessaires à la création de l'œuvre qui sera soumise au Jury. La création devra être remise le dimanche 27 mars 2025 à 23h59 UTC +1 au plus tard.

- 7.6 Il appartient au Participant de vérifier qu'il n'existe pas d'antériorités identiques ou fortement similaires à sa création. S'il en existe, le Participant devra justifier que son projet diffère de manière significative et suffisante des créations existantes et ce afin d'éviter tout risque de contrefaçon ou de concurrence déloyale.
- 7.7 L'Organisateur se réserve le droit de retirer une création du Concours s'il estime qu'il existe un risque juridique important du fait de la proximité du projet avec une création existante.
- 7.8 Le fichier remis devra être nommé conformément aux instructions qui seront incluses dans le *brief*, afin de garantir anonymat complet vis-à-vis du Jury et éviter qu'il ne soit relié à un Participant. Les Participants qui incluront leur nom patronymique dans le fichier ou qui le rendront identifiable ou reconnaissable de quelque manière que ce soit seront automatiquement disqualifiés.
- 7.9 Toute remise hors délai ou dans un format autre que celui requis ne sera pas accepté, et le Participant éliminé.

8. COMPOSITION DU JURY, ET CRITERES D'EVALUATION

- 8.1 Les candidatures reçues lors de la phase de pré-sélection, et les créations lors du Concours, seront évaluées par un jury (le « **Jury** »).
- 8.2 Le Jury sera composé de 4 membres, 3 membres désignés par l'Organisateur, et 1 membre désigné par THEDESIGNCREW, partenaire du Concours
- 8.3 Les membres du Jury seront (1) M. Romain Pereira, Designer Product chez l'Organisateur, (2) Mme Laetitia Bouloc, fondatrice de Néographe Factory, et (3) Mme Laure Boutmy, Product Designer chez Alan, pour les Membres désignés par l'Organisateur, et (4) M. Jérémy Barre, cofondateur et Head of Design chez THEDESIGNCREW, pour le membre désigné par THEDESIGNCREW.
- 8.4 Le Jury se réunira pour présélectionner les 50 Participants qui seront admis à participer au Concours. Les critères retenus seront la qualité du portfolio joint au dossier de candidature, et l'impression générale qu'il aura suscitée auprès du Jury.
- 8.5 Chaque membre du Jury évaluera de manière indépendante et impartiale les réalisations soumises au Jury par chaque Participant, et leur attribuera une note, sur la base des critères suivants, pondérés comme suit :
- Compréhension et respect du brief (25%) ;
 - Créativité et originalité (25%) ;
 - Ergonomie (50%).

8.6 Toutes les créations seront classées en fonction de la moyenne des notes attribuées par les membres du Jury.

8.7 En cas d'égalité entre plusieurs Participants, ceux-ci se partageront à parts égales le prix correspondant à leur classement.

8.8 Les 50 Participants admis au Concours seront également invités à participer à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra dans les locaux de l'Organisateur à Bordeaux, au 25 quai des Chartrons, le 28 mai 2025 ou à toute autre date que l'Organisateur communiquera aux Participants.

9. UTILISATION PROMOTIONNELLE DU CONCOURS

9.1 La participation au Concours entraîne l'accord du Participant pour la diffusion de ses créations, de son nom et des informations qu'il fournit.

9.2 Les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms et projets à des fins de publicité, de promotion ou d'une campagne de communication sur ses réseaux sociaux et d'une campagne de relations presse nationale.

10. PRIX, DOTATIONS ET DROITS

10.1 Les 15 Participants les mieux classés à l'issue du Concours se verront récompensés.

10.2 La valeur totale des prix du Concours est égale à un montant de 7.800,00 euros, et sera attribuée en virement aux lauréats, comme indiqué ci-dessous :

- Vainqueur : 3.000,00 €,
- Deuxième : 2.000,00 €,
- Troisième : 1.000,00 €,
- Quatrième à Huitième : 150,00 € + un abonnement d'une durée d'un an à son logiciel offert par Mobbin, partenaire officiel du Concours, et
- Neuvième à Quinzième : 150,00 €.

10.3 Prix spécial THEDESIGNCREW. THEDESIGNCREW, partenaire officiel du Concours, offrira en outre les lots suivants à 4 lauréats, choisis parmi les Participants classés entre la Première et la Quinzième place par le membre du Jury appartenant à THEDESIGNCREW :

- 2 places pour sa formation Advanced Product Discovery (valeur unitaire : 2 490 €), et
- 2 places pour sa formation Design System Expertise (valeur unitaire : 1 990 €).

10.4 Pour recevoir les prix, chaque Participant lauréat devra, au plus tard 48h après la remise des prix, communiquer à l'Organisateur ses coordonnées bancaires (IBAN, BIC), son adresse personnelle et sa date de naissance.

10.5 Sans réponse des lauréats dans les 48h après la cérémonie de remise des prix, les prix seront considérés comme perdus et ne seront pas réattribués.

10.6 Sous réserve d'avoir communiqué les informations visées ci-dessus, les prix seront versés par l'Organisateur au plus tard 7 jours ouvrables après la cérémonie de remise des prix, par virement bancaire sur le compte dont l'IBAN a été communiqué par le Participant lauréat.

10.7 Les prix sont remportés à titre personnel, sont non cessibles et non échangeables.

10.8 L'Organisateur se réserve le droit de rajouter à sa discrétion des prix à gagner dans le cadre du Concours.

11. REMISE DES PRIX

11.1 Les prix seront remis à l'occasion d'une cérémonie organisée le 28 mai 2025, dans les locaux de l'Organisateur situés 25 quai des Chartrons à Bordeaux (33300).

11.2 Les Participants, seront avisés individuellement par courrier électronique à l'adresse email figurant dans le dossier de candidature de la date et de l'horaire de la cérémonie au cours de laquelle le Jury attribuera les prix.

11.3 Le Participant s'engage à participer à la remise des prix, s'il est lauréat, ou à se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés.

11.4 Les frais de déplacements engagés par les 15 Participants lauréats pour se rendre à la cérémonie de remise des prix seront pris en charge par l'Organisateur, sous réserve de remettre des justificatifs de transport et dans la limite de 200 €. Le tarif qui sera remboursé devra correspondre à un voyage, en train, en seconde classe, ou en avion (uniquement si le train n'est pas possible) au tarif économique. Le train devra être privilégié.

11.5 Les prix seront versés uniquement sous forme de virement. Un RIB sera alors demandé aux lauréats concernés. Les lauréats ne pourront demander le versement sous une autre forme.

12. DISQUALIFICATION

12.1 À tout moment pendant le Concours, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un Participant si (i) le Participant ne respecte pas les Conditions (par exemple, s'il enfreint les critères d'éligibilité) ; ou (ii) si l'Organisateur a des raisons plausibles de soupçonner que le Participant est engagé dans une tricherie ou tout autre type de comportement illégal, injuste ou inapproprié. Un tel comportement peut inclure,

sans s'y limiter, l'utilisation de robots ou d'autres techniques pour entraver le Concours ou simuler les actions des Participants, des actions entraînant un avantage involontaire pour un Participant ainsi qu'un langage et des propos offensants (par exemple, des surnoms inappropriés, des propos vulgaires, discriminatoires, violents ou portant atteinte à la dignité des personnes). Dans le cas où l'Organisateur disqualifierait le gagnant d'un prix, le Participant placé au Rang immédiatement inférieur dans le classement sera substitué au gagnant disqualifié et désigné gagnant dudit prix.

12.2 La décision de l'Organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera engagée. En cas de disqualification, le Participant n'aura aucun droit ni aucune réclamation à l'encontre de l'Organisateur, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit de recevoir les prix mentionnés à l'article 10 des présentes conditions du Concours ou tout autre prix similaire.

13. COLLECTE DES INFORMATIONS ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

13.1 Les informations collectées auprès des Participants et des gagnants du Concours ne seront utilisées que dans le strict cadre du Concours. Ainsi, les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Concours sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution des prix.

Elles seront uniquement destinées à l'Organisateur aux fins de s'assurer du bon déroulement du Concours, de la désignation des gagnants, et de la distribution des prix. Les données personnelles d'un Participant ou d'un gagnant seront conservées pour la seule durée de gestion du Concours et seront par la suite supprimées, dans un délai maximum de 3 ans à compter du dernier contact avec ce dernier.

13.2 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen de protection des données dit « RGPD » du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants ont un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression des informations les concernant, ainsi que le droit à la portabilité de leurs données personnelles. La demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : LUNI, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux. Elle devra être signée par le Participant et accompagnée de la photocopie d'un document d'identité en cours de validité du Participant. Les Participants qui exerceront leur droit de suppression ou d'opposition avant la fin du Concours seront réputés renoncer à leur participation.

14. CAS DE FORCE MAJEURE / VÉRIFICATIONS

14.1 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

14.2 L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect des conditions, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

15. RESPONSABILITÉ

- 15.1 L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, interrompre le Concours. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de cette interruption et ses conséquences.
- 15.2 La Participation au Concours implique de la part du Participant l'acceptation sans aucune réserve du présent Règlement.
- 15.3 Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération ainsi que sur la liste des gagnants.
- 15.4 Tous litiges et questions relatifs à l'application du présent Règlement seront tranchés souverainement par l'Organisateur.
- 15.5 L'Organisateur ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité dans le cadre du Concours.

16. LITIGES

- 16.1 Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'appréciation du règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.
- 16.2 Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : <design@luni.app>.
- 16.3 En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation des présentes conditions et à défaut d'accord amiable, tout litige sera réglé par les juridictions compétentes.

17. DEPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

- 17.1 Le règlement du Concours est déposé auprès de la SELAS CHASTAGNARET MAGAUD ET ASSOCIES, Commissaires de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon.
- 17.2 Le présent règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé par l'Organisateur à la SELAS CHASTAGNARET MAGAUD ET ASSOCIES, Commissaires de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon.
- 17.3 Un exemplaire du présent règlement et ses éventuels avenants sont disponibles et consultables gratuitement pendant toute la durée du Concours sur le site Internet de la SELAS CHASTAGNARET MAGAUD ET ASSOCIES, Commissaires de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon, à l'adresse : <https://www.crcm-justice.fr/jeuxconcours>.

17.4 Ils peuvent également être adressés gratuitement dans la limite d'une copie par Participant, à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : LUNI, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.

18. DONNÉES NOMINATIVES

18.1 Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Concours sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution des prix.

18.2 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement général sur la protection des données dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants ont un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des informations les concernant. La demande devra être adressées par courrier à l'adresse de l'Organisateur : LUNI, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.